

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 20 juillet 2017

**Commune de
PAULHAN**

N° 2017/07/09

Date de la convocation	10/07 /2017
	<u>Votes : 21</u>
Présents : 16	Pour : 21
Absents : 06	Contre : 0
Représentés : 05	Abstention : 0

L'an deux mille dix sept et le vingt juillet,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM VALERO Claude, AMMARI Hanane, ALEIX Bertrand, ARNAUD-PONCY Pierrette, ARNAUD Raymond, BOUISSON Mylène, DJUROVIC-BESALDUCH Aleksandra, DUPONT Laurent, ENGELVIN Gérard, GUERIN Audrey, HEREDIA Fabienne, JAURION Léon, RICARD Christine, ROIG José, ROYON Sophie, SEBASTIAN David.

Etaient absents : MM. BIROUSTE Pascal, GASC Georges, GASPARD Chantal, JAM Thierry, L'HOTE Valérie, WEHRMEIJER Patricia.

Procurations : - Monsieur ALAMBERT Elie à Monsieur JAURION Léon
- Monsieur BALLESTER Christian à Monsieur VALERO Claude
- Monsieur BONSIGNORI Vincent à Monsieur SEBASTIAN David
- Madame BORGNAT Géraldine à Madame RICARD Christine
- Madame GAVINET Isabelle à Madame ARNAUD Pierrette

Objet : Convention de partenariat avec le Département 34 « Label lire à la mer – programme en partenariat – année 2017 »

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20170720-2017-07-09-DE
Date de télétransmission : 24/07/2017
Date de réception préfecture : 24/07/2017

L'opération « Lire à la mer », initiée par le Département de l'Hérault en 2008, vise à déployer pendant l'été des bibliothèques éphémères dans des lieux fréquentés par les estivants. L'objectif consiste à mettre à disposition des collections de livres et revues sur des lieux de loisir (bord de mer, de lac, de rivière, piscines, ...).

A ce titre, il convient de conclure une convention avec le Département de l'Hérault afin que la commune conduise cet été une opération de bibliothèque de plein air dénommée « Lire à la mer ». Dans le cadre de cette opération, un partenariat départemental a été mis en place pour l'été 2017.

Monsieur le Maire propose donc de se prononcer sur le projet de convention avec le Département de l'Hérault.

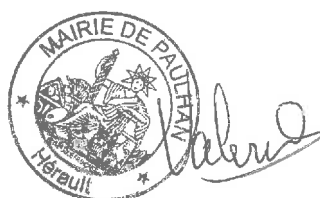
Oui l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'adopter la convention avec le Département 34 intitulée « Label lire à la mer : programme en partenariat – année 2017 »,
- autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la présente convention et à accomplir toutes les démarches nécessaires au règlement de ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire
Claude VALERO



Le Maire :
-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Affiché le :
Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20170720-2017-07-09-DE
Date de télétransmission : 24/07/2017
Date de réception préfecture : 24/07/2017